

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'An Deux Mil Vingt et un, le 7 avril 2022,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session /
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : treize

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/03/2022

Présents : MM. BIRE Ludovic, DUBIN Céline, BAUDRY Frédéric, BONNANFANT Sandra, POUPARD
Laurent, ROCHE PRIVÉ Angélique, MANDIN Alain, TRACHEZ Hugo, ROBIN Florence,

Absents excusés : DÉSIRÉ Catherine (donne pouvoir à BIRE Ludovic), MICHOT Tony (donne pouvoir
à BONNANFANT Sandra), LANGLOIS Laurent (donne pouvoir à BAUDRY Frédéric), BONNAUD
Bastien

Absents :

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance.

1) DEVIS DEFENSES INCENDIE

Le Maire expose à l'assemblée que pour réaliser les travaux des 7 points prioritaires de Défense
Incendie, un appel à la concurrence a été réalisé.

Trois entreprises ont été sollicitées. Les noms des entreprises et leurs devis sont listés ci-dessous :

- GOUBAND Alain, 3 les Bouchetières 79310 Secondigny : 45 570.62 € HT soit 54 684.74 €
TTC
- EIFFAGE ROUTE, 53 route de Saint-Maixent 79800 La Mothe St Héray : : 83 714.30 € HT
soit 100 457.16 € TTC
- SARL DUBIN Maxime, Le Fontenioux 79310 Allonne : 46 314.55 € HT soit 55 577.46 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention :

de prendre l'offre la mieux-disante l'entreprise GOUBAND Alain, 3 les Bouchetières à 79310
Secondigny pour les travaux de Défense Incendie

Charge Monsieur le Maire de signer le devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour
la mise en œuvre des actions.

2) PLAN DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN CONFORMITE DE LA DEFENSE INCENDIE COMMUNALE ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire présente le Schéma Communal de Défense Extérieur contre l'Incendie réalisé en 2016
par le SDIS 79 pour l'opération Mise en conformité de la Défense Incendie Communale.

Des points prioritaires ont été listés par le groupe de travail « incendie », composé de conseillers
municipaux, pour une réalisation des travaux en 2022.

Ces points sont au nombre de 7.

Les emplacements et le type de défense incendie ont été validés par un Officier prévisionniste du
Groupement Gestion des Risques du SDIS 79.

La totalité des travaux sera réalisée par l'entreprise GOUBAND Alain 3 les Bouchetières 79310
Secondigny pour un montant de 45 570.62 € HT soit 54 684.74 € TTC, délibération 2022-17.

Monsieur le Maire dit que les crédits sont prévus à l'opération 124 « Défense incendie » du Budget
Prévisionnel 2022

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération, sur le plan de financement et
sur la demande de subvention DETR programme 2022 « Garantir la sécurité »

DEPENSES		RECETTES	
Travaux pour Mise en conformité de la Défense Incendie Communale	45 570.62	DETR (40 %)	18 228.25
		Commune autofinancement	27 342.37
TOTAL	45 570.62	TOTAL	45 570.62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet
- Sollicite la demande de subvention DETR programme 2022 « garantie la sécurité »
- Engage la Commune à assurer le financement par autofinancement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

3) PROPOSITION D'HONORAIRES POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE : REAMENAGEMENT MAIRIE

Le Maire indique que pour le projet de réaménagement de la mairie, il serait nécessaire de faire appel à un architecte afin de réaliser une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire expose qu'il sera demandé avant le commencement de l'étude au Conseil Départemental une subvention pour l'aide à la décision, programme « Solidarité départementale 2022-2026 » afin d'effectuer cette dite étude.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de choisir pour cette prestation :

Luc COGNY architecte
50 ter avenue Aristide Briand
79 200 PARTHENAY

Pour un montant estimatif de 5 200 € HT soit 6 240.00 € TTC,
Et de demander cette subvention aux services compétents du Conseil Départemental.

4) PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ETUDE DE FAISABILITE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente le devis de d'étude de faisabilité de réaménagement de la mairie

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération, sur le plan de financement et sur la demande de subvention demandée au Conseil Départemental, compétence « Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale Etudes »

DEPENSES		RECETTES	
Etude de faisabilité réaménagement de la mairie	5 200.00	Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale Etudes » (50 %)	2 600.00
		Commune autofinancement	2 600.00
TOTAL	5 200.00	TOTAL	5 200.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet

Sollicite la demande de subvention Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale Etudes »

- Engage la Commune à assurer le financement par autofinancement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

5) ADHÉSION CAUE ET A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL ID79

Monsieur le Maire relate à l'assemblée que la commune peut adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et à l'Agence Technique Départemental ID79 pour l'année 2022. Mr le Maire précise que si la commune adhère aux deux organismes la cotisation à ID79 est minoré.

La cotisation au CAUE est de 100 € et celle d'ID79 est de 100 € pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :

D'adhérer au CAUE, pour une cotisation de 100 €, et à ID79, pour une cotisation de 100 €, pour l'année 2022

6) SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues à ce jour.

Après débat, l'assemblée décide à l'unanimité pour l'année de 2022, d'accorder une subvention aux associations listées ci-dessous :

Banque Alimentaire des Deux-Sèvres :	100 €
Handball Champdeniers-Mazières :	100 €

7) DEVIS TOITURE MAIRIE

Le Maire expose à l'assemblée que la toiture de la mairie doit être refaite car elle date des années 1980 et quelques dégradations apparaissent. La commune a fait appel à plusieurs entreprises pour l'obtention de devis.

Les noms des entreprises et leurs devis sont listés ci-dessous :

→ GAUTHIER Thierry SARL, la Croix du cerf 79420 Saint Lin : **27 914.60 € HT soit 33 497.52 € TTC**

→ CHAIGNE Anthony EIRL, la Nouraié 79400 Saint Georges de Noisé : 23 010.86 € HT soit 27 613.03 € TTC auquel il faut rajouter un devis d'échafaudage de 6 192.05 € HT soit 7 430.46 € TTC, au total le devis est de **29 202.91 € HT soit 35 043.49 € TTC**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

de prendre l'offre la mieux-disante l'entreprise GAUTHIER Thierry SARL, la Croix du cerf 79420 Saint Lin pour les travaux de réfection de la toiture de la mairie
Charge Monsieur le Maire de signer le devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

8) DEVIS AMENAGEMENT PLACE DES TILLEULS

Le Maire expose à l'assemblée que la place des tilleuls serait à aménager afin de redynamiser cet

espace central du bourg. Cet aménagement serait principalement la réfection des voies piétonnières car elles ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, la réfection du parking en bicouche et l'installation de tables de pique-nique déjà acquises par la commune. Cet aménagement viendrait en complément de la rénovation des terrains de pétanques réalisés en 2021.

Tous ces aménagements permettraient l'appropriation de l'espace public par ses habitants.

La commune a fait appel à plusieurs entreprises pour l'obtention de devis.

Les noms des entreprises et leurs devis sont listés ci-dessous :

- BONNEAU TP, 20 route des écoles 79220 Ste Ouenne : **44 519.30 € HT soit 53 423.16 € TTC**
- DUBIN Maxime, le Fontenioux 79130 Allonne : **38 968.00 € HT soit 46 761.60 € TTC**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

de prendre l'offre la mieux-disante l'entreprise DUBIN Maxime, le Fontenioux 79130 Allonne pour les travaux d'aménagement de la place des tilleuls.

Charge Monsieur le Maire de signer le devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

9) PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES TILLEULS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente le devis de l'aménagement de la place des tilleuls ayant fait l'objet d'une délibération pour le choix de l'entreprise retenue – délibération 2022-24

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération, sur le plan de financement et sur la demande de subvention demandée au Conseil Départemental, compétence « Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale Travaux »

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement de la place des tilleuls	39 968.00	Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale travaux » (50 %)	19 984.00
		Commune autofinancement	19 984.00
TOTAL	39 9368.00	TOTAL	39 968.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet
- Sollicite la demande de subvention Aménagement du territoire » type « Solidarité Départementale Travaux »
- Engage la Commune à assurer le financement par autofinancement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Questions Diverses :

Total Dotation 2022 : 173 959.00 €

Taxe d'aménagement : information reversement pour les certaines zones à la communauté de communes

Séance de spectacle cinématographique en plein air le 29 juillet 2022 sur l'ancien terrain de football,
film choisi « Les Vétos »
Rappel planning élection présidentielle

La séance est clôturée à 22H20